

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 11 juin 2024 à 19 h30 aux bureaux temporaires de l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire monsieur, André Ibghy, les conseillères mesdames Gabriela Opas et Julia-Ann Wilkins et les conseillers, Maxime Arcand, Jean-Pierre Charette et David Lisbona.

Était absente : la conseillère, madame Julia Bourke

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire monsieur André Ibghy, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 31 minutes

2024-06-076

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de mai 2024 ;

4.2 Fin d'emploi de l'employé 70-002

4.3 Autorisation de signature – Quittance dans le dossier 700-17-017707-216

4.4 Demande d'aide financières Polyvalente des Monts ;

4.5 Autorisation de dépenses – aménagement paysager de l'hôtel de ville et pavage du stationnement ;

4.6 Autorisation de dépenses – achat de cloisons pour ameublement hôtel de ville ;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Prolongation de la durée de l'Entente constituant la Régie intermunicipale des Monts et autres modifications ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

7. ENVIRONNEMENT

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme

8.2 Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 31 mai 2024 ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Caméras portatives – Patrouille nautique

10. PROJET SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

2024-06-077 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 mai 2024**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 ;

2024-06-078 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE MAI 2024**

FONDS D'ADMINISTRATION 2024	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	25 074.52 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	14 798.50 \$
Déneigement	31 418.11 \$
Quote part MRC	91 038.00 \$
Dettes à long terme	15 711.16 \$
ACHATS	218 518.66 \$
Total achats et déboursés	396 558.95 \$
IMMOBILISATIONS	
ANNÉE 2024	
Hôtel de ville	9 306.68 \$
Lacasse, Daoust	97 628.14 \$
Quai côté sud	9 394.49 \$
Total des dépenses des immobilisations	116 329.31 \$
TOTAL	512 888.26 \$

Il est proposé par le conseiller, monsieur Davis Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de mai 2024.

2024-06-079 **4.2 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 70-002**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de prendre acte de la fin d'emploi de l'employé 70-002 le 1^{er} juin 2024.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

2024-06-080 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE LE DOSSIER 700-17-017707-216

ATTENDU la quittance déposée dans le dossier 700-17-017707-216 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire clore ce dossier ;

Le conseiller, monsieur David Lisbona, se retire pour ce point.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil d'autoriser le maire, monsieur André Ibghy et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau de signer la quittance dans le dossier 700-17-017707-216

2024-06-081 4.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – POLYVALENTE DES MONTS

ATTENDU QUE le conseiller, monsieur Maxime Arcand a émis un chèque à la Polyvalente des Monts pour octroyer une bourse de 250 \$ pour et au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'émettre un chèque au montant de 250 \$ au conseiller, monsieur Maxime Arcand en remboursement du chèque émis à la Polyvalente des Monts pour et au nom de la Municipalité.

2024-06-082 4.5 AUTORISATION DE DÉPENSES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PAVAGE DU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé 3 soumissions pour l'aménagement paysager et le pavage du stationnement de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer le contrat d'aménagement paysager à Aménagement S. Dufour et le contrat de pavage du stationnement à LeRoy du pavage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la dépense de 67 835 \$ plus taxes à ces deux fournisseurs de service soit Aménagement S. Dufour et Le Roy du pavage. Cette somme sera prise à même le surplus.

2024-06-083 4.6 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACHAT DE CLOISONS POUR AMEUBLEMENT HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire se procurer des cloisons pour compléter le nouvel aménagement de l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la dépense de 5 823,40 \$ plus taxes à Global Ameublements pour l'achat de cloisons. Cette somme sera prise à même le surplus.

2024-06-084

5.1 PROLONGATION DE LA DURÉE DE L'ENTENTE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MONTS ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 5283 du 16 avril 2016, le gouvernement approuvait l'Entente relative à la protection contre les incendies (« Entente de constitution ») et décrétrait la constitution de la Régie intermunicipale des Monts;

ATTENDU QUE le 1^{er} alinéa de l'article 15 de l'Entente de constitution fixait la durée initiale de l'Entente au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 15 de l'Entente de constitution, à son terme, celle-ci a été reconduite pour un terme de cinq (5) ans ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions relatives de l'adhésion à l'Entente de constitution ;

ATTENDU QU'à la demande ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») il est requis de modifier la durée de l'Entente de constitution pour une période d'au moins quinze (15) ans pour rendre la Régie admissible à une demande d'aide financière à être versée dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes, la modification de l'Entente de constitution doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

1-que le conseil autorise la prolongation de la durée de l'Entente constituant la Régie incendie des Monts au 31 décembre 2042;

2- que le conseil autorise la modification de l'article 13 par le remplacement d'un nouvel article afin de favoriser l'adhésion à la Régie et d'en préciser les modalités ;

3- que le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer l'Entente modifiant l'entente constituant la Régie incendie des Monts;

4- que la Régie incendie des Monts entreprenne les démarches requises auprès de la ministre des Affaires municipales pour obtenir l'approbation donnant plein effet à la modification de l'Entente constitutive.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

Dépôt

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2024

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31mai 2024 est déposée.

2024-06-085

9.1 CAMÉRAS PORTATIVES – PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire mettre en place un projet pilote de caméras portatives pour les patrouilleurs nautiques du Lac Manitou dans une approche encadrée ;

ATTENDU QUE la Municipalité vise les objectifs suivants :

- Favoriser une plus grande sécurité des patrouilleurs nautiques en les dotant d'équipements technologiques
- Assurer la sécurité sur le lac
- Favoriser la transparence des interventions impliquant un contact direct avec les citoyens

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques ont reçu une formation de Transport Canada ainsi que du DPCP ;

ATTENDU QUE l'utilisation de la caméra portative vise la prise de photographies et/ou l'enregistrement de situations constatées sur le Lac ou à partir du Lac et de tout entretien avec une (des) personne(s), afin d'assurer la sécurité des patrouilleurs, le respect de la réglementation applicable par la Municipalité et pour toute intervention en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE L'utilisation des caméras pourra conduire à la délivrance d'un avis, constat, recours ou poursuite pour toute infraction constatée ;

ATTENDU QUE l'activation des caméras pour l'enregistrement ou la prise de photos, dépendra des circonstances en cause ;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques munis d'une caméra portative porteront un signe destiné à informer visuellement les personnes avec lesquels ils seront en contact ;

ATTENDU QU'un avis verbal d'utilisation de la caméra portative sera donné à la personne dès que possible, lorsque le contexte le permettra et que les patrouilleurs nautiques n'auront pas à arrêter ou suspendre l'utilisation de la caméra s'il y a un refus ou un malaise de la (des) personne(s) filmées ou photographiées ;

ATTENDU QUE l'utilisation des images et enregistrements d'une caméra portative seront conservés à la Municipalité et pourront servir d'éléments de preuve devant un tribunal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la mise en place du projet-pilote de caméras portatives pour les patrouilleurs nautiques lorsqu'ils seront en fonction sur le Lac Manitou.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 11 JUIN 2024

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 11 juin 2024

2024-06-086

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 43 minutes.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière trésorière